

CCF Sélection Electrification et IA

DOCUMENT À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

- **Titre de créance complexe ne devant être souscrit qu'avec l'assistance d'un conseiller financier.**
- **Titre de créance pouvant être difficile à comprendre** et présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance, ci-après le « titre » ou le « produit ».
- **La formule de remboursement décrite dans ce document s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.**
- **Code ISIN : FRIP00002J56**
- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans** (hors cas de remboursement anticipé automatique).
- **Période de commercialisation : Du 28/04/2026 au 07/07/2026⁽²⁾.** Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 07/07/2026.
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « actions ».**
- **Éligibilité : Compte-titres.**
- **Produit émis par Morgan Stanley & Co. International PLC (« l'Émetteur »).** L'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.
- **À qui s'adresse cette offre ?** Cette offre s'adresse à des souscripteurs/adhérents au compte-titres, qui recherchent un investissement de type « actions ».

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(2) Dans la limite de l'enveloppe disponible dans notre établissement égale à 28 millions d'euros ; une fois ce montant atteint, la commercialisation sera close, même si cela intervenait avant la date prévue du 07/07/2026.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des Titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres.

Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs conseils juridiques, fiscaux, et comptables au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

Objectifs d'investissement

CCF Sélection Electrification et IA

Avec CCF Sélection Electrification et IA, vous investissez sur une durée maximale de 10 ans et pouvez bénéficier d'un gain potentiel de 14,25%⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée en fonction de l'évolution de l'Indice Euronext® Electrification & AI Enablers 20 50 points D (l'«Indice»)⁽³⁾. Cet indice repose sur une sélection de 20 capitalisations boursières issues de la zone euro et des États-Unis.

- **Un gain de 14,25%⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽⁴⁾** en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, ou à l'échéance si l'Indice ne subit pas une baisse strictement supérieure à 20% par rapport à son niveau initial.
- **À compter de la 3^{ème} année et jusqu'à la 9^{ème} année**, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé si l'Indice est stable ou en hausse à une date de constatation⁽⁴⁾ par rapport à son niveau initial.
- **À l'issue de la 10^{ème} année**, à la date de constatation finale⁽⁴⁾, en l'absence d'un remboursement automatique anticipé et si l'Indice subit une baisse inférieure ou égale à 50% par rapport à son niveau initial, **l'investisseur bénéficie d'un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾**. En cas de baisse de l'Indice supérieure à 50% par rapport à son niveau initial, **l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse enregistrée par l'Indice par rapport à son niveau initial**.

Toute sortie anticipée du support dans le cadre d'un compte-titres, hors remboursement automatique anticipé (quelle que soit la cause de cette sortie) peut se traduire par une perte en capital dont le montant ne peut être déterminé a priori, la sortie se faisant aux conditions de marché du moment avec un risque de perte en capital non négligeable pouvant être totale dans le scénario le plus défavorable.

La valorisation quotidienne du titre de créance CCF Sélection Electrification et IA dépend essentiellement de l'évolution de l'Indice sous-jacent et des taux d'intérêt ; elle peut également être affectée par la volatilité de l'Indice ou encore le taux de dividendes versé par les actions composant l'Indice.

Dans l'ensemble de cette brochure, le terme « capital » et « capital initial » désigne la valeur nominale de **CCF Sélection Electrification et IA**, soit 1 000 €, multipliée par le nombre de Titres, sans prise en compte des frais du contrat d'investissement et de fiscalité applicable au cadre d'investissement (frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux). Tous les remboursements indiqués dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale.

Toutes les données présentées dans ce document y compris les illustrations et détails du mécanisme de remboursement, les Taux de Rendement, la notion de capital investi et les montants du gain conditionnel, ne tiennent pas compte des frais inhérents à votre cadre d'investissement ni des impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 15/07/2026 et une détention jusqu'à la date d'échéance effective.

(1) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur, quelle que soit la cause de cette sortie se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Sous réserve de l'absence de défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur.

(3) L'Indice Euronext® Electrification & AI Enablers 20 50 points D est calculé, dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 50 points par an. Le montant des dividendes bruts réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 50 points par an. Lorsque le montant des dividendes bruts réinvestis est inférieur au montant prélevé de 50 points, la performance de l'Indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un Indice non-retraité.

(4) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates.

Avantages et inconvénients

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> ▪ À compter de la 3^{ème} année et jusqu'à la 9^{ème} année, le titre de créance CCF Sélection Electrification et IA bénéficie d'un mécanisme de remboursement automatique anticipé pouvant s'activer automatiquement à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial. Dans ce cas, l'investisseur bénéficie⁽²⁾⁽³⁾ d'un remboursement du capital initial majoré d'un gain de 14,25% par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽⁴⁾. ▪ À l'issue de la 10^{ème} année, à la date de constatation finale⁽¹⁾, en l'absence d'un remboursement automatique anticipé et si l'Indice ne subit pas une baisse strictement supérieure à 20% par rapport à son niveau initial, l'investisseur bénéficie⁽²⁾⁽³⁾ d'un remboursement du capital initial majoré d'un gain de 14,25% par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽⁴⁾, soit un gain total de 142,50% (14,25% x 10). ▪ À l'issue de la 10^{ème} année, à la date de constatation finale⁽¹⁾, en l'absence d'un remboursement automatique anticipé et si l'Indice ne subit pas une baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son niveau initial, l'investisseur bénéficie⁽²⁾⁽³⁾ d'un remboursement du capital initial. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'investisseur subit une perte en capital, pouvant être totale, si le produit n'a pas été rappelé automatiquement par anticipation et si à la date de constatation finale l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son niveau initial. ▪ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 3 ans à 10 ans. ▪ Toute sortie anticipée du support, hors remboursement anticipé automatique et quelle que soit la cause de cette sortie se fera aux conditions de marché du moment avec un risque de perte en capital pouvant être totale. ▪ Ce support est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur Morgan Stanley & Co. International PLC (qui entraîne un risque de non-remboursement) et à une dégradation de la notation de l'émetteur (qui entraînerait un risque de baisse de la valeur de marché du produit). ▪ La performance du titre de créance peut être inférieure à celle de l'Indice sous-jacent si celui-ci connaît une forte performance, dans la mesure où le gain potentiel est limité à 14,25%⁽²⁾⁽³⁾ par nombre d'années écoulées depuis la date de constatation initiale⁽⁴⁾. ▪ Le gain potentiel est lié au niveau de l'Indice à une date de constatation annuelle à partir de la 3^{ème} année ; par conséquent, il se peut qu'au cours de la vie du produit l'Indice soit au-dessus de son niveau initial, mais qu'à chaque date de constatation il soit en dessous. Dans cette hypothèse, aucun gain ne sera versé. ▪ Le rendement du produit est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de -20% et -50% à la Date de constatation finale. En effet, si l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son niveau initial, l'investisseur subira une perte en Capital pouvant être partielle ou totale. ▪ L'Indice Euronext® Electrification & AI Enablers 20 50 points D⁽⁴⁾ est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 50 points ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs. Si les dividendes bruts distribués par les actions sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera diminuée (respectivement augmentée), par rapport à un Indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'Indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'Indice sera accélérée.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates.

(2) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur, quelle que soit la cause de cette sortie se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Sous réserve de l'absence de défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur.

(4) L'Indice Euronext® Electrification & AI Enablers 20 50 points D est calculé, dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 50 points par an. Le montant des dividendes bruts réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 50 points par an. Lorsque le montant des dividendes bruts réinvestis est inférieur au montant prélevé de 50 points, la performance de l'Indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un Indice non-retraité.

Présentation de l'Indice

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

Description⁽¹⁾ de l'Indice Euronext® Electrification & AI Enablers 20 50 points D

L'Indice sélectionne parmi l'ensemble des entreprises au sein des Indices parents Benchmark Euronext Developed Eurozone Total Market et Euronext USA Total Market.

Exclusion des entreprises qui n'appartiennent pas à la thématique « AI Enablers » (classification RBICS). Les secteurs appartenant à la thématique « AI Enablers » sont : *Semi-conducteurs automobiles généraux, Semi-conducteurs analogiques et à signaux mixtes généraux, Autres fabricants d'équipements de traitement en amont (front-end), Fabrication d'équipements de photolithographie, Fabrication d'équipements d'assemblage, Accélérateurs/contrôleurs graphiques pour centres de données, Semi-conducteurs RF analogiques et à signaux mixtes, Semi-conducteurs microprocesseurs (MPU), Fabricants d'équipements de test, de mesure et de métrologie, Semi-conducteurs périphériques, Semi-conducteurs de mémoire volatile, Autres semi-conducteurs de communication.*

Exclusion des entreprises qui n'appartiennent pas à la thématique « Electrification » (classification RBICS). Les secteurs appartenant à la thématique « Electrification » sont : *Fournisseurs de cellules et de systèmes photovoltaïques et solaires, Fabrication de fils et câbles, Entrepreneurs électromécaniques industriels, Fabrication de produits pour la production d'énergie et de support, Vente en gros d'électricité solaire en Europe, Prestataires de recyclage des métaux, Fabrication de composés du lithium.*

Un filtre de sélection est ensuite appliqué : **Sélection des 10 plus grandes capitalisations de la zone euro et les 10 plus grandes capitalisations américaines (20 entreprises au total).**

À chaque date de rebalancement trimestriel, tous les titres sont pondérés en fonction de leur capitalisation boursière en respectant les contraintes suivantes :

- La pondération totale est de 50% pour les entreprises de la zone euro et de 50% pour les entreprises américaines.
- Chaque titre est plafonné à 10% de l'indice.

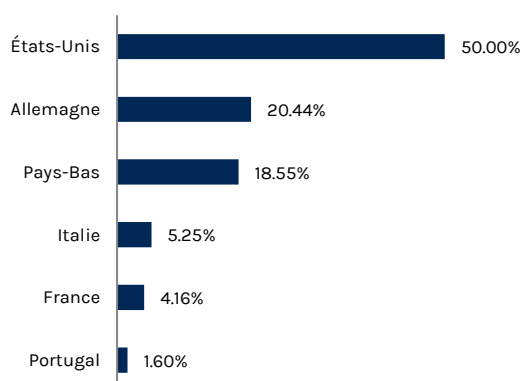
L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en déduisant un dividende synthétique constant (décrément) de 50 points sur une base annuelle. Si les dividendes bruts distribués par les actions composant l'Indice sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera diminuée (respectivement augmentée), par rapport à un Indice dividendes non réinvestis classique.

Si les dividendes distribués sont supérieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera améliorée par rapport à un Indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, la méthode de prélèvement forfaitaire en points a un impact plus important sur sa performance en cas de baisse de l'Indice. Ainsi, en cas de marchés baissiers, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points d'Indice par an, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

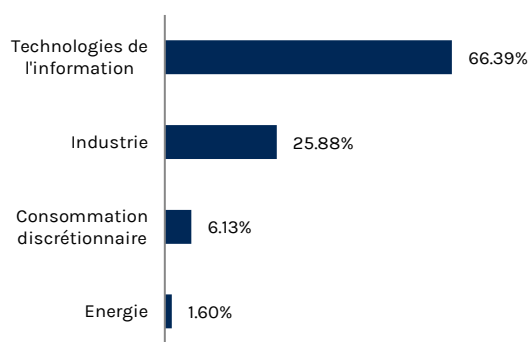
Code Bloomberg : ENEAI50D Index

Informations relatives à l'Indice : <https://www.zonebourse.com/cours/indice/EURONEXT-ELECTRIFICATION-208207900/>

Répartition Géographique⁽¹⁾



Répartition sectorielle⁽¹⁾



(1) Source : Bloomberg, au 17/04/2026. La composition de l'Indice provient de la dernière date de rebalancement. Informations provenant de sources externes raisonnablement jugées fiables. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

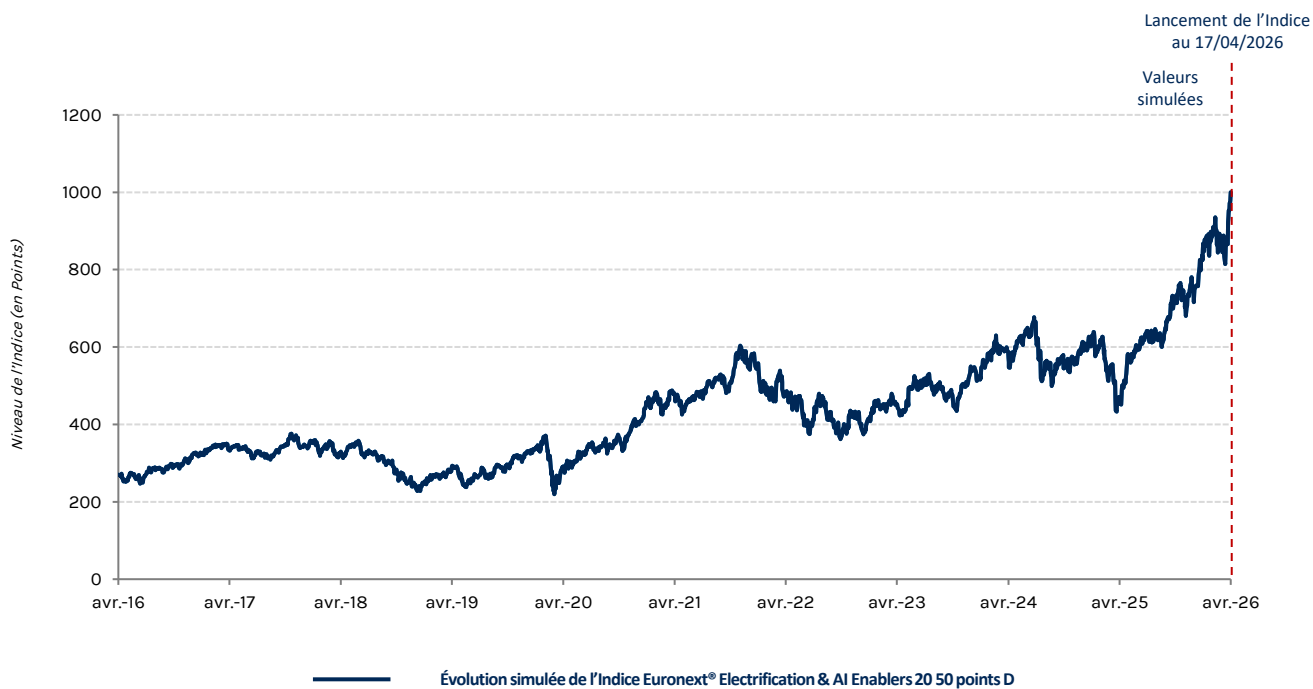
Présentation de l'Indice

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

Évolution simulée de l'Indice⁽¹⁾

Source : Bloomberg, du 18/04/2016 au 17/04/2026.

Lancement de l'Indice le 17/04/2026. Toutes les données précédant la date de lancement de l'Indice sont le résultat de simulations historiques.



Performances simulées de l'Indice⁽¹⁾

Performances cumulées au 17/04/2026	Euronext® Electrification & AI Enablers 20 50 points D
1 an	+ 119,19%
3 ans	+ 121,87%
5 ans	+ 108,11%

(1) Source : Bloomberg, au 17/04/2026. Informations provenant de sources externes raisonnablement jugées fiables. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Détails du mécanisme de remboursement

CCF Sélection Electrification et IA peut connaître deux cas de remboursement⁽¹⁾⁽²⁾ selon l'évolution de l'Indice Euronext® Electrification & AI Enablers 20 50 points D⁽³⁾ :

Cas 1 : Détails du mécanisme de remboursement anticipé automatique

Le 15/07/2026, le niveau initial de l'Indice est fixé. À compter de 2029, tous les ans jusqu'à l'année 9, à la date anniversaire du produit⁽⁴⁾, le niveau de l'Indice est constaté.

- **Si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial**, CCF Sélection Electrification et IA s'arrête de manière anticipée. L'investisseur reçoit⁽¹⁾⁽²⁾ à la date de remboursement anticipé⁽⁴⁾ :

Le capital initial
+
Un gain de 14,25% par année écoulée⁽¹⁾⁽²⁾ depuis la date de constatation initiale.
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾⁽²⁾ maximum de 12,49%)

Ce mécanisme est illustré en page 10.

- **Si l'Indice subit une baisse par rapport à son niveau initial, il n'y a pas de remboursement** et le placement se poursuit jusqu'à la prochaine date de constatation, soit un an plus tard.

(1) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur, quelle que soit la cause de cette sortie se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Sous réserve de l'absence de défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur.

(3) L'Indice Euronext® Electrification & AI Enablers 20 50 points D est calculé, dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 50 points par an. Le montant des dividendes bruts réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 50 points par an. Lorsque le montant des dividendes bruts réinvestis est inférieur au montant prélevé de 50 points, la performance de l'Indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un Indice non-retraité.

(4) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates.

Détails du mécanisme de remboursement

CCF Sélection Electrification et IA peut connaître deux cas de remboursement⁽¹⁾⁽²⁾ selon l'évolution de l'Indice Euronext® Electrification & AI Enablers 20 50 points D⁽³⁾ :

Cas 2 : Détails du remboursement à l'échéance des 10 ans, si aucun remboursement automatique anticipé n'est intervenu. Trois situations peuvent se présenter :

Situation défavorable

- Si l'Indice à la date de constatation finale (le 15/07/2036) subit une baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾⁽²⁾ à la date d'échéance⁽⁴⁾ :

Le capital initial diminué de la baisse de l'Indice

L'investisseur subit une perte en capital égale à celle présentée par l'Indice. La perte pouvant être partielle ou totale à l'échéance.

(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾⁽²⁾ strictement inférieur à -6,68%)

Ce mécanisme est illustré en page 8.

Situation intermédiaire

- Si l'Indice à la date de constatation finale (le 15/07/2036) subit une baisse strictement supérieure à 20% mais que cette baisse est inférieure ou égale à 50% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾⁽²⁾ à la date d'échéance⁽⁴⁾ :

Le capital initial

(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾⁽²⁾ de 0,00%)

Ce mécanisme est illustré en page 9.

Situation favorable

- Si l'Indice à la date de constatation finale (le 15/07/2036) ne subit pas une baisse strictement supérieure à 20% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾⁽²⁾ à la date d'échéance⁽⁴⁾ :

Le capital initial

+

Un gain de 14,25% par année écoulée⁽¹⁾⁽²⁾ depuis la date de constatation initiale, soit un gain total de 142,50% (14,25% x 10)

(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾⁽²⁾ de 9,24%)

(1) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur, quelle que soit la cause de cette sortie se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Sous réserve de l'absence de défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur.

(3) L'Indice Euronext® Electrification & AI Enablers 20 50 points D est calculé, dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 50 points par an. Le montant des dividendes bruts réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 50 points par an. Lorsque le montant des dividendes bruts réinvestis est inférieur au montant prélevé de 50 points, la performance de l'Indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un Indice non-retraité.

(4) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates.

Illustrations du mécanisme de remboursement

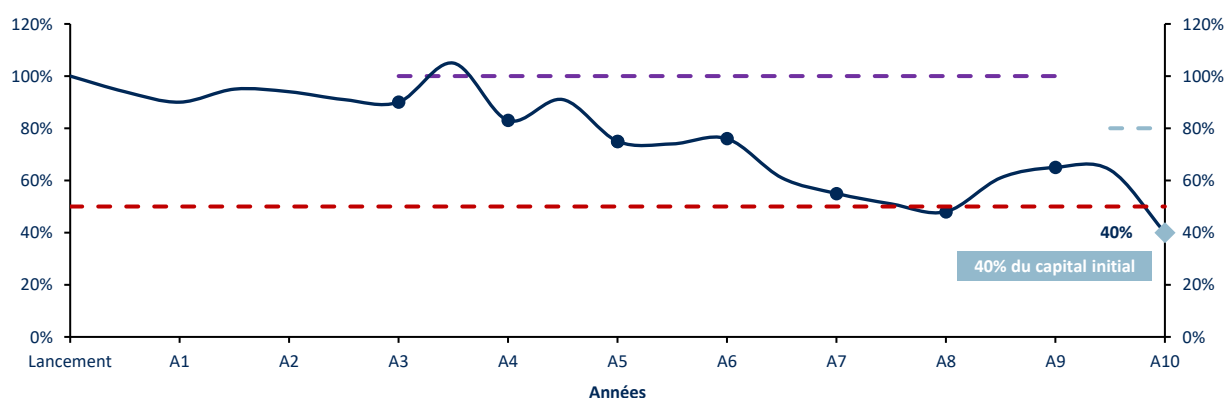
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.

- - - - Seuil déclenchant le mécanisme de remboursement anticipé à partir de l'année 3 (performance stable ou haussière de l'Indice)
- - - - Seuil de versement du gain à l'échéance (-20% de performance de l'Indice)
- - - - Seuil de perte en capital à l'échéance (-50% de performance de l'Indice)
- ◆ Valeur de remboursement du produit
- Valeur de l'Indice à une date de Constatation⁽²⁾
- Évolution de l'Indice⁽¹⁾

Scénario Défavorable

Niveau baissier de l'Indice jusqu'à l'échéance du produit

Avec perte en capital



- De l'année 3 à 9, à chaque date de constatation annuelle⁽²⁾, l'Indice subit une baisse rapport à son niveau initial. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.**
- À l'issue des 10 ans, en Date de constatation finale (le 15/07/2036), l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son niveau initial. Par exemple, la baisse est de 60%, il clôture donc à 40% de son initial. **L'investisseur reçoit⁽³⁾⁽⁴⁾ le capital initial diminué de la baisse de l'Indice. L'investisseur reçoit alors 40% du capital initial.**
- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Brut⁽³⁾⁽⁴⁾ est égal à -8,73% (équivalent à un Taux de rendement annuel brut de -8,73% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice Euronext® Electrification & AI Enablers 20 50 points D).
- **Remboursement final⁽³⁾⁽⁴⁾ : 40% du capital initial** (100% du capital initial – 60% lié à la baisse de l'Indice) hors frais liés au cadre d'investissement.

Années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Niveau de l'Indice en % de son niveau initial	90%	94%	90%	83%	75%	76%	55%	48%	65%	40%
Remboursement en % du capital initial ⁽³⁾⁽⁴⁾			-	-	-	-	-	-	-	40%

(1) L'Indice Euronext® Electrification & AI Enablers 20 50 points D est calculé, dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 50 points par an. Le montant des dividendes bruts réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 50 points par an. Lorsque le montant des dividendes bruts réinvestis est inférieur au montant prélevé de 50 points, la performance de l'Indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un Indice non-retraité.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates.

(3) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur, quelle que soit la cause de cette sortie se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(4) Sous réserve de l'absence de défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur.

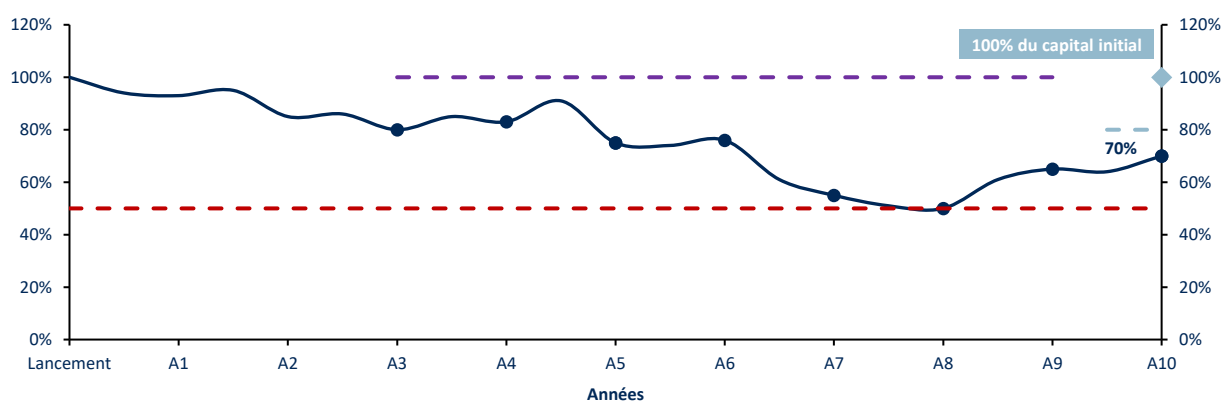
Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.

- - - - Seuil déclenchant le mécanisme de remboursement anticipé à partir de l'année 3 (performance stable ou haussière de l'Indice)
- - - - Seuil de versement du gain à l'échéance (-20% de performance de l'Indice)
- - - - Seuil de perte en capital à l'échéance (-50% de performance de l'Indice)
- ◆ Valeur de remboursement du produit
- Valeur de l'Indice à une date de Constatation⁽²⁾
- Évolution de l'Indice⁽¹⁾

Scénario Médian

Niveau modérément baissier de l'Indice jusqu'à l'échéance du produit



- De l'année 3 à 9, à chaque date de constatation annuelle⁽²⁾, l'Indice subit une baisse par rapport à son niveau initial. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.**
- À l'issue des 10 ans, en Date de constatation finale (le 15/07/2036), l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 20% mais inférieure ou égale à 50% par rapport à son niveau initial. Par exemple, la baisse est de 30%, il clôture donc à 70% de son initial. **L'investisseur reçoit⁽³⁾⁽⁴⁾ le capital initial.**
- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Brut⁽³⁾⁽⁴⁾ est égal à 0% (contre à un Taux de Rendement Annuel Brut de -3,49% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice Euronext® Electrification & AI Enablers 20 50 points D).
- **Remboursement final⁽³⁾⁽⁴⁾ : 100% du capital initial** hors frais liés au cadre d'investissement.

Années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Niveau de l'Indice en % de son niveau initial	93%	85%	80%	83%	75%	76%	55%	50%	65%	70%
Remboursement en % du capital initial ⁽¹⁾⁽²⁾			-	-	-	-	-	-	-	100%

(1) L'Indice Euronext® Electrification & AI Enablers 20 50 points D est calculé, dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 50 points par an. Le montant des dividendes bruts réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 50 points par an. Lorsque le montant des dividendes bruts réinvestis est inférieur au montant prélevé de 50 points, la performance de l'Indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un Indice non-retraité.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates.

(3) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur, quelle que soit la cause de cette sortie se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(4) Sous réserve de l'absence de défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur.

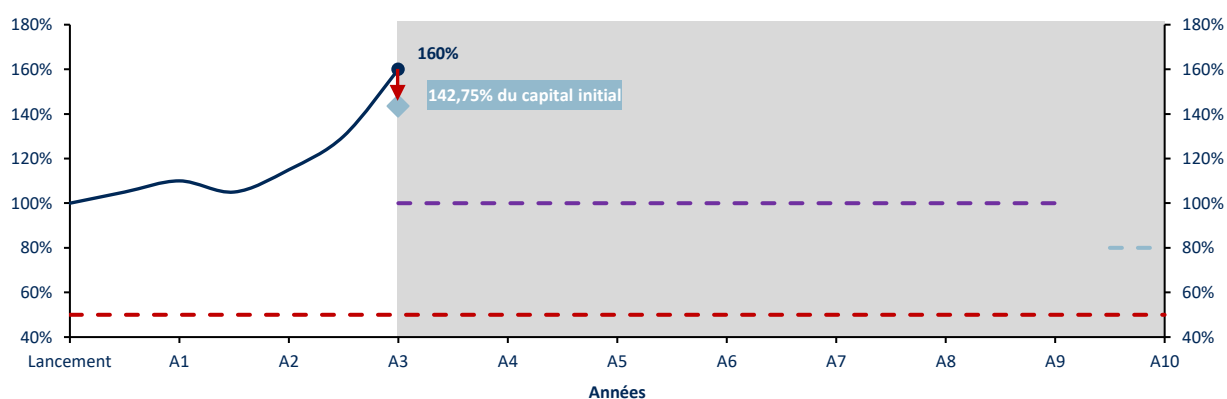
Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.

- - - - Seuil déclenchant le mécanisme de remboursement anticipé à partir de l'année 3 (performance stable ou haussière de l'Indice)
- - - - Seuil de versement du gain à l'échéance (-20% de performance de l'Indice)
- Fin de vie du produit
- ➔ Plafonnement du gain
- - - - Seuil de perte en capital à l'échéance (-50% de performance de l'Indice)
- ◆ Valeur de remboursement du produit
- Valeur de l'Indice à une date de Constatation⁽²⁾
- Évolution de l'Indice⁽¹⁾

Scénario Favorable

Niveau haussier de l'Indice en cours de vie du produit



- À l'issue de la 3^{ème} année, l'Indice est en hausse par rapport à son niveau initial. Il clôture par exemple à 160% de son niveau initial. **L'investisseur reçoit⁽³⁾⁽⁴⁾ le capital initial majoré d'un gain égal à 14,25% multiplié par le nombre d'années écoulées depuis la date de constatation initiale⁽²⁾ (ici 3) soit 42,75% (14,25% x 3).**
- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Brut⁽³⁾⁽⁴⁾ est égal à 12,49% (contre à un Taux de Rendement Annuel Brut de 16,81% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice Euronext® Electrification & AI Enablers 20 50 points D **du fait du mécanisme de plafonnement des gains**).
- **Remboursement final⁽³⁾⁽⁴⁾ : 142,75% du capital initial** (100% du capital initial + 42,75% lié au gain) hors frais liés au cadre d'investissement.

Années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Niveau de l'Indice en % de son niveau initial	110%	115%	160%							
Remboursement en % du capital initial ⁽¹⁾⁽²⁾			142,75%							

(1) L'Indice Euronext® Electrification & AI Enablers 20 50 points D est calculé, dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 50 points par an. Le montant des dividendes bruts réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 50 points par an. Lorsque le montant des dividendes bruts réinvestis est inférieur au montant prélevé de 50 points, la performance de l'Indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un Indice non-retraité.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates.

(3) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur, quelle que soit la cause de cette sortie se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(4) Sous réserve de l'absence de défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur.

Principales caractéristiques du produit

CCF Sélection Electrification et IA

CCF Sélection Electrification et IA	Disponible en compte-titres
Nature juridique	Titre de créance de droit français émis par Morgan Stanley & Co. International PLC présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Sous-Jacent	L'Indice Euronext® Electrification & AI Enablers 20 50 points D (code Bloomberg : ENEAI50D Index), dividendes bruts réinvestis avec un prélèvement forfaitaire de 50 points par an.
Émetteur	Le produit est émis dans le cadre du programme d'émission de droit français de Morgan Stanley & Co. International PLC qui a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF), et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 20/06/2025. Morgan Stanley & Co. International PLC, S&P : A +, Moody's Aa3, Fitch AA-. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Souscripteurs	Personnes physiques
Lieu de cotation	Luxembourg Stock Exchange (Main Segment)
Code ISIN	FRIPO0002J56
Période et lieu de commercialisation	Du 28/04/2026 au 07/07/2026. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 07/07/2026. En France uniquement, dans la limite de l'enveloppe disponible égale à 28 millions d'euros ; une fois ce montant atteint la commercialisation sera close, même si cela intervenait avant la date prévue du 07/07/2026.
Durée de placement en l'absence de remboursement anticipé	10 ans maximum
Devise	Euros
Valeur nominale par titre	1 000 euros
Date d'émission	28/04/2026
Prix d'émission	100 % de la valeur nominale
Date de constatation du niveau initial de l'Indice	15/07/2026
Dates de constatation de remboursement anticipé	16/07/2029 ; 15/07/2030 ; 15/07/2031 ; 15/07/2032 ; 15/07/2033 ; 17/07/2034 ; 16/07/2035
Dates de remboursement anticipé	5 jours ouvrés après chaque Date de constatation de remboursement anticipé.
Date de constatation finale	15/07/2036
Date d'échéance	22/07/2036 (en l'absence de remboursement anticipé)
Liquidité et fréquence de valorisation	Valorisation quotidienne par l'émetteur au prix de clôture du jour sur la base d'une fourchette achat-vente de 1% pendant toute la durée de vie du support, publiée sur les pages Bloomberg et Telekurs. Morgan Stanley Co International Plc désignera à ses frais un valorisateur indépendant (Finalyse) afin que ce dernier fournisse une valorisation pour information. Cette valorisation ne peut être opposable à Morgan Stanley Co International Plc quelles qu'en soient les circonstances. Morgan Stanley Co International Plc décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant sur une base bimensuelle au minimum.
Diffusion du cours	Disponible en agence ou sur Bloomberg et Telekurs.
Commissions du support	Dans le cadre de l'offre et de la vente des titres, l'Émetteur ou l'Agent Placeur paiera des commissions de distributions. Le total des commissions dues au distributeur est inclus dans le prix d'achat et est connu à la fin de la période de commercialisation. Ce total sera impérativement inférieur ou égal à 0,60% par an sur la base de la durée maximale des titres. Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie des titres par une rémunération à l'émission des titres et/ou par des commissions annuelles. Dans le cas où la commission est payée en une seule fois à l'émission des titres de créance, celle-ci sera alors acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des Titres de créance par les investisseurs. Des informations plus détaillées sur ces frais sont disponibles sur simple demande auprès du distributeur.
Fiscalité	Fiscalité applicable au cadre d'investissement
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché et sous réserve (i) des lois et réglementations applicables, (ii) des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co. International Plc usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec une fourchette d'achat/vente de 1%. Toutefois, Morgan Stanley n'a pas d'engagement ferme en ce sens.
Offre au public	Oui, non exemptée de prospectus

Facteurs de risques

Document promotionnel à caractère promotionnel.

Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

CCF Sélection Electrification et IA s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs doivent se reporter au Prospectus de base et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. L'Émetteur recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Facteurs de Risques » du Prospectus de base en date du 20 juin 2025 et ses suppléments qui sont disponibles sur le site de [Morgan Stanley](#) et de Luxembourg Stock Exchange.

Le Prospectus de Base du Titre de créance a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF) et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 20/06/2025, permettant ainsi l'offre au public du Titre de créance en France. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

Ce document est communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement général sans que cette communication puisse être considérée comme une approbation du document et/ou du produit par l'autorité. Le fait d'investir dans ces Titres de créance implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Le capital n'est pas protégé : le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

Risque de marché : La valeur des Titres et les rendements générés par ces Titres seront directement corrélés à la valeur du Sous-jacent. Il n'est pas possible de prédire l'évolution dans le temps de la performance du Sous-jacent. L'historique de performance (le cas échéant) du Sous-jacent ne préjuge pas de sa performance future.

Risque de crédit : Le détenteur des Titres est exposé au risque de crédit de l'Émetteur. Ces titres sont essentiellement un emprunt effectué par l'Émetteur dont le montant de remboursement est fonction de la performance du (des) sous-jacent(s) et assuré par l'Émetteur. Le détenteur des Titres prend le risque que l'Émetteur ne puisse assurer ce remboursement. Si Morgan Stanley ou une de ses filiales sont confrontés à des pertes liées à une de leurs activités, cette situation peut avoir un impact négatif sur la situation financière de l'Émetteur. Le détenteur des Titres peut subir une perte partielle ou totale de son Capital investi si l'Émetteur est dans l'incapacité de rembourser cet emprunt et/ou entre en liquidation. Aucun actif de l'Émetteur n'est isolé et placé en collatéral dans le but de rembourser le détenteur des Titres dans le cas d'une liquidation de l'Émetteur et le détenteur des Titres sera remboursé une fois les créanciers ayant un droit prioritaire sur certains actifs de l'Émetteur eux-mêmes remboursés. L'application d'exigences et de stratégies réglementaires au Royaume-Uni afin de faciliter la résolution ordonnée des établissements financiers importants pourrait engendrer un risque de perte plus important pour les détenteurs de titres émis par l'Émetteur.

Risque de sortie sur le marché secondaire pouvant engendrer une perte en Capital : le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du/des Sous-jacent(s), des taux d'intérêt, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur. En conséquence de ces éléments, l'investisseur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que l'investisseur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.

Risque de couverture : en amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le Sous-jacent, en souscrivant des options sur le Sous-jacent ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des investisseurs.

Risque de liquidité : Morgan Stanley & Co. International PLC ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujéti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de Morgan Stanley & Co. International PLC. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les titres et en dehors de tout accord de liquidité bilatérale spécifique, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les investisseurs. La cotation du Titre de créance sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg ne doit pas être considéré comme un marché secondaire fournissant une source de liquidité.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'Émetteur et l'agent de calcul faisant partie du même groupe Morgan Stanley, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

Risque lié au sous-jacent : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution de l'Indice Euronext® Electrification & AI Enablers 20 50 points D.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risque lié au taux de change : L'investisseur peut potentiellement supporter un risque de taux de change si le sous-jacent est libellé en euro et qu'il est composé, en partie ou en totalité, d'action(s) libellée(s) dans une (ou des) devise(s) autre que l'euro (EUR). En cas d'évolution défavorable du taux de change entre l'euro (EUR) et cette (ou ces) autre(s) devise(s), si cette (ou ces) autre(s) devise(s) perd(ent) de la valeur face à l'euro (EUR), la performance de l'Indice libellé en euro en sera pénalisée. Ce risque dépend généralement de facteurs sur lesquels l'Émetteur n'exerce aucun contrôle et qui ne peuvent pas être anticipés, tels que les événements économiques et politiques ou encore l'offre et la demande de la (ou des) devise(s) concernée(s).

Informations importantes

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Montant de remboursement anticipé en cas de défaut :

Si les Titres sont liquidés suite à un Défaut : un montant déterminé par l'Agent de Détermination, agissant de bonne foi et dans des conditions commerciales normales, à une date choisie par l'Agent de Détermination, à sa seule et entière discrétion (sous réserve que cette date ne soit pas supérieure à 15 Jours Ouvrés avant la date fixée pour le remboursement des Titres) pour être le montant qu'une Institution Financière Qualifiée facturerait soit pour assumer l'ensemble des paiements de l'Émetteur et autres obligations concernant de tels Titres comme si un tel Cas de Défaut ne s'était pas produit ou pour s'acquitter des obligations qui pourraient avoir pour effet de préserver l'équivalent économique de tout paiement effectué par l'Émetteur au Titulaire concernant les Titre.

Les présentes conditions générales d'émission ne peuvent être utilisées par aucune personne physique ou morale à des fins d'offre ou de sollicitation dans toute juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale ou auprès de toute personne à l'égard de laquelle une telle offre ou sollicitation est interdite.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Le produit **CCF Sélection Electrification et IA** fait l'objet de **Conditions Définitives**, se rattachant au Prospectus de base en date du 20/06/2025 et ses éventuels suppléments. Le Prospectus de base, incluant le résumé en français, les Conditions Définitives et les éventuels Suppléments au Prospectus sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg - ou auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Lorsque le Prospectus de base sera renouvelé, il sera recommandé à l'Investisseur de se référer aux informations sur les Facteurs de risque et sur l'Émetteur mises à jour.

L'indice est une marque déposée par Euronext Amsterdam. Euronext Amsterdam détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Amsterdam ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concerné en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Amsterdam ne sera pas tenu responsable vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre.

CCF

Société Anonyme au capital de 147 000 001 euros - SIREN 315 769 257 RCS Paris - Siège social : 103, Rue de Grenelle - 75007 Paris. Etablissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la BCE, l'ACPR et soumis à la réglementation de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - orias.fr) sous le n° 07 030 182.

Enregistré auprès de l'ADEME sous le numéro d'Identifiant Unique REP Papiers n° FR013859_03ZKNP

